



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Asie

Question écrite n° 72677

Texte de la question

Dans la lettre d'information n° 128 de juillet-août 2005 du ministère de la culture, il est rendu compte de la réunion, à Paris les 7 et 8 juin 2005, des ministres de la culture de l'ASEM (Asie-Europe Meeting), enceinte intergouvernementale informelle de dialogue politique entre l'Europe et l'Asie. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelles sont les initiatives concrètes qui devraient être mises en oeuvre suite à cette réunion, quel est le budget que les États participants comptent y consacrer et quelle serait la part de la France.

Texte de la réponse

L'ASEM, étant une enceinte informelle de dialogue et de concertation entre les pays d'Europe et d'Asie, ne dispose pas d'un budget spécifique. Les initiatives découlant de la rencontre de Paris et mentionnées dans le plan d'action annexé à la déclaration finale du président n'ont donc pas été assorties d'engagements financiers spécifiques des États, étant entendu que leur participation repose sur le volontariat, selon leur degré d'implication dans telle ou telle initiative. Les éléments suivants méritent d'être soulignés. Les ministres réunis à Paris ont validé les résultats de la troisième réunion d'experts qui s'était tenue à l'UNESCO en mai 2005 en vue de l'adoption de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le soutien apporté par les pays de l'ASEM a contribué à l'adoption de cette convention à l'assemblée générale de l'UNESCO en octobre 2005. Alors que l'ASEM fonctionne depuis 1996, il n'existait pas de volet culturel spécifique jusqu'à la première réunion des ministres de la culture à Pékin en décembre 2003. La deuxième réunion accueillie par la France en juin 2005 a permis d'entériner la volonté des pays participants de poursuivre et d'institutionnaliser cet axe de coopération. Il a été décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion des chefs d'État de l'ASEM à Helsinki en septembre 2006 la pérennisation des rencontres des ministres de la culture sur une base régulière, tandis que des rencontres de hauts fonctionnaires se tiendront entre temps. La Malaisie s'est proposée pour accueillir la prochaine rencontre des ministres de la culture en 2007, et la Pologne pour la suivante. Des rencontres d'artistes et des événements culturels seront organisés en marge des prochaines réunions ministérielles. Des domaines de coopération prioritaires ont été identifiés : réseaux professionnels, échanges et circulation d'événements culturels, participation aux festivals, coproductions et coopérations entre structures culturelles. Les pays ont reconnu l'importance des projets intégrant la culture comme facteur de développement et se sont engagés plus particulièrement à encourager la promotion du tourisme durable et responsable. Le rôle de la fondation Europe-Asie (ASEF) qui met en oeuvre des programmes d'échanges et de dialogue depuis plus de huit ans a été reconnu. Les efforts de l'ASEF pour développer le portail culturel de l'ASEM ont également été reconnus. Ce portail est en cours d'élaboration. Une version expérimentale devrait être mise en ligne d'ici à la fin 2006.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72677

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8296

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4676